



**ANNONCES
LÉGALES**

manche, journaux habilités à publier
gales par arrêté préfectoral.
Ministère de la culture et de la communication
é du 21/12/2012, relatif aux tarifs annuels et
liciaires et légales, le tarif à la ligne est fixé à
ou espaces ou 1,78 € ht le mm/col.
04.67.07.69.35 ou 04.3000.2020 -
riel : annonces.legales@midilibre.com

**MARCHÉS
PUBLICS**

attribution

**MARCHÉS
PUBLICS**

attribution

réalisée conformément aux
de l.2121-24 du code général
activités territoriales

duction d'eau des Communes du Bas Languedoc
n du service public de l'eau potable à la SEMOP
vers un contrat de concession sous forme de

1-24 du Code général des collectivités territoriales
d'adoption d'eau des Communes du Bas
du dispositif de la délibération n° DEL21110304
r laquelle le Comité syndical s'est prononcé sur
tion de service public pour la gestion du service
de

la société SUEZ EAU France en qualité de co-
eau du Bas Languedoc » chargée de gérer le
e public relatif à la gestion du service public de

la SEMOP « Eau du Bas Languedoc » et ses
été tenu à 40% par le Syndicat Intercommunal
as du Bas Languedoc (SIBL) et 60% par la société

EMOP « Eau du Bas Languedoc » et le pacte
les actionnaires, à savoir le SIBL et la société

ssion sous forme de délégation de service public
public de l'eau potable dont la durée est de 13
exes et dont l'économie générale ainsi que les
sentées dans le rapport du Président annexé à
4 du 3 novembre 2021.

ssion sous forme de délégation de service public

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Commune de Maureilhan

Art 28 du Code des Marchés Publics

- 1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :**
COMMUNE DE MAUREILHAN,
1 place Jean Jaurès 34370 MAUREILHAN
Tél : 04.67.90.52.98 - Fax : 04.67.90.68.83 -
Email : mairiemaureilhan@wanadop.fr
Représentant du Pouvoir Adjudicateur : Monsieur le Maire, M. Christian SEGUY
- 2. PROCEDURE DE PASSATION :**
Procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics)
- 3. OBJET DU MARCHÉ :** Travaux de réfection de chaussée - Voie communale n° 6 -
Chemin de Quarante à Maureilhan
- 4. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :**
Les conditions relatives au marché, les modalités de transmission des offres et
les possibilités de variantes et options sont détaillées dans le règlement de la
consultation.
Dossier de consultation à télécharger gratuitement sur <http://www.e-marches-publics.com>
- 4. DÉLAI D'EXÉCUTION :** Fixé dans le CCP
- 5. CRITERES D'ATTRIBUTION :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée
en fonction des critères énoncés ci-après :
30 % : valeur technique de l'offre.
70 % : prix des prestations
- 6. CONDITIONS DE DELAI :**
Date limite de réception des offres le **vendredi 3 décembre 2021 à 12h00**
Délai minimum de validité des offres : 120 jours
- 7. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION :** mardi 9 novembre 2021
- 8. ADRESSE OU LES OFFRES DOIVENT ETRE TRANSMISES :**
<https://www.e-marchespublics.com>

Avis rectificatif



**AVIS RECTIFICATIF PUBLIÉ DANS MIDI LIBRE - 34
DU 25/10/2021**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : S.A.3.M.
Correspondant : Mme Azilz PELLET, 45 place Ernest Granier
CS 29502, - 34960 Montpellier,
adresse internet du profil acheteur :
<https://www.achatpublic.com/sdme/ent/gen/index.jsp>
Objet du marché : Réalisation de la phase 2 du groupe scolaire Jeanne MOREAU sur
la ZAC EAI, devenue ZAC Quartier de la Cité Créative, à Montpellier 34000
Type de marché de travaux : exécution
Type de procédure : Procédure adaptée
Date d'envoi à la publication : 08 novembre 2021
Informations rectificatives :
Dans la rubrique "Date de réception des offres" :
au lieu de : 19 novembre 2021 à 12 h 00
lire : 26 novembre 2021 à 12 h 00

**Béziers méditerranée
Habitat**

AVIS RECTIFICATIF

BEZIERS MEDITERRANEE HABITAT,
M. JEAN-FRANCOIS GOBIN - Directeur général
Place Emile Zola BP 98 - 34601 BEZIERS - 1
Tél : 04.67.35.89.50 - mél : correspondre@aws-france.com
web : <http://www.beziers-oph.fr>
Référence : 2021-13
Objet : **MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR DES MISSIONS
D'ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION**
Remise des offres :

**AVIS
PUBLICS**

Enquêtes publiques

ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Vic la Gardiole

**Mise à l'enquête publique unique du projet
de révision allégée n°1 du Plan Local d'urbanisme
et du projet de périmètre délimité
des abords autour du Monument Historique -
Eglise de Vic-La-Gardiole, dénommée
Eglise de saint Léocadie**

Par arrêté N°173/2021 du 09 novembre 2021, le Maire de la Commune de VIC LA GARDIOLE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant à la fois sur la révision allégée n° 1 du Plan Local d'urbanisme et sur le périmètre délimité des abords autour de l'Eglise de Vic-La-Gardiole, dénommée Eglise de saint Léocadie.

La révision allégée n°1 du PLU porte sur la réduction du recul inconstructible par rapport à la RD 612 dans le secteur de la zone UE fleudit Les Masques/la Condamine situé dans la continuité de MIREVAL.

La procédure de délimitation tend à créer un nouveau périmètre délimité des abords autour de l'Eglise de Vic-La-Gardiole, Eglise de saint Léocadie classée Monument Historique.

Monsieur Olivier FORICHON, journaliste, a été désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique unique comprend notamment les informations environnementales se rapportant aux objets de l'enquête ainsi que l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale MRAe 2021AC032 en date du 8 Juillet 2021 ainsi que les avis formulés par les personnes publiques associées et le procès-verbal d'examen conjoint.

Les pièces du dossier d'enquête seront tenues à la disposition du public pendant la durée de l'enquête qui se déroulera à la Mairie de VIC LA GARDIOLE, Boulevard des Aréscquiers, 34110 VIC LA GARDIOLE, du lundi 29 novembre 2021 au jeudi 30 décembre 2021 inclus aux jours et heures suivants :
le lundi 29 novembre 2021 de 9h à 12h, le mercredi 3 décembre 2021 de 9 heures à 12h, le mercredi 15 décembre 2021 de 9 h à 12 h, le lundi 20 décembre 2021 de 16h à 20h Il pourra également recevoir sur rendez-vous, toute personne qui en fera la demande dûment motivée.

Le dossier dématérialisé de l'enquête publique sera aussi disponible sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <http://www.viclagardiole.net> - rubrique « Urbanisme - révision allégée n° 1 et périmètre modifié des abords de l'église ».

Le commissaire enquêteur siégera à la Mairie de VIC LA GARDIOLE et recevra le public pour y recueillir toutes observations, aux jours et heures suivants : le lundi 29 novembre 2021 de 9h à 12h, le mercredi 3 décembre 2021 de 9 heures à 12h, le mercredi 15 décembre 2021 de 9 h à 12 h, le lundi 20 décembre 2021 de 16h à 20h Il pourra également recevoir sur rendez-vous, toute personne qui en fera la demande dûment motivée.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, toutes les observations sur le projet de révision allégée n° 1 et le projet de périmètre modifié pourront être consignées dans le registre papier d'enquête tenu à la disposition du public en mairie. Les observations pourront être également adressées par écrit à M. le Commissaire enquêteur, à la Mairie de VIC LA GARDIOLE Boulevard des Aréscquiers, 34110 VIC LA GARDIOLE ou par voie électronique : enquetepubliquee@vic-la-gardiole.fr

Un accès gratuit au dossier est également garanti par un poste informatique en mairie de VIC LA GARDIOLE.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant une durée d'un an à compter de leur réception en Mairie de VIC LA GARDIOLE.

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer sur l'approbation de la révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme éventuellement modifiée pour tenir compte des observations et avis émis au cours de l'enquête.

En application du code du patrimoine, le Conseil Municipal délibérera également, au vu du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, pour approuver le périmètre délimité des abords de l'Eglise.

**Annonces légales
Vie des sociétés
Ventes aux enchères**